



PARCOURS VACANCES

2020

*Accompagner les jeunes vers
l'autonomie grâce au projet
vacances*

S'INSCRIRE EN LIGNE



SOMMAIRE

- Parcours Vacances • P02
- Les attentes de Vacances Ouvertes • P03
- Construire son projet vacances, répondre à l'appel à projets • P04
- Vacances Ouvertes, c'est • P06
- Annexe 1 Bulletin d'adhésion • P07
- Annexe 2 Informations sur l'utilisation des données • P08

En partenariat avec



**VACANCES
OUVERTES**

WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR



PARCOURS VACANCES

Accompagner les jeunes vers l'autonomie grâce au projet vacances

Parcours Vacances est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 29 ans soutenu·es dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Porté par Vacances Ouvertes en partenariat avec l'ANCV, Parcours Vacances accompagne les jeunes vers l'autonomie grâce à la construction d'un projet vacances. Parcours Vacances permet de bénéficier :

- **De l'expertise de Vacances Ouvertes pour accompagner les professionnel·les** de façon personnalisée, tout au long de la construction du projet et au retour : temps de rencontre, appui dans la mise en place du dispositif via la communauté de pratiques (COP), mise à disposition d'outils méthodologiques
- **D'un soutien financier de 180€ Chèques-Vacances pour les jeunes**, grâce à son partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, ANCV.

LE PROJET VACANCES

Le droit aux vacances

L'accès aux vacances est un droit. Pourtant les populations les plus fragiles, et particulièrement les jeunes, en restent majoritairement exclues. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir... autant de questions qui appellent la mise en place d'un accompagnement au départ et la construction d'un véritable projet vacances.

Un outil d'insertion sociale

Plusieurs études le démontrent, le projet vacances permet d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble... et favorise ainsi l'insertion sociale des publics.

LA SÉLECTION DES DOSSIERS

Les projets reçus seront étudiés en fonction de l'enveloppe disponible. Ils devront répondre aux attentes de Vacances Ouvertes, concernant :

- Le respect des valeurs de l'association dans la construction des projets
- Les caractéristiques des séjours
- Les publics et les modalités de financement

CALENDRIER

- Les inscriptions à l'appel à projet sont ouvertes dès novembre 2019
- Le bilan ANCV est à saisir en ligne sur APV Web avant fin septembre 2020
- Les bilans sont à déposer sur votre espace extranet avant fin novembre 2020

**POUR S'INSCRIRE EN LIGNE CLIQUER SUR LE LIEN SITUÉ SUR
LA PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT
OU RDV SUR VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR.**





LES ATTENTES DE VACANCES OUVERTES

LES OBJECTIFS DE PARCOURS VACANCES

- Utiliser les vacances comme un outil d'insertion : permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet
- Utiliser le projet vacances comme un outil ludique pour aborder des thématiques plus larges (prévention, santé, gestion des dépenses...)
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Inciter à la mobilité à travers le montage et la réalisation des projets (création d'un itinéraire, lecture de plan, de carte routière, utilisation des moyens de transports...)
- Permettre le départ des jeunes de 16 à 29 ans, tranche d'âge fortement exclue des vacances.

STRUCTURES ET PUBLICS CIBLES

- Les Missions locales et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO),
 - Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou autres logements pour jeunes,
 - Les Écoles de la deuxième chance (E2C), les Établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE)
 - Les Maisons des adolescents (MDA) ou toutes les structures où le jeune bénéficie d'une procédure d'accompagnement (centres sociaux, associations, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.)
- Jeune bénéficiant d'une procédure d'accompagnement.
 - Jeune résidant depuis au moins 3 mois dans le logement
 - Jeune inscrit ayant finalisé sa période d'essai
 - Jeune inscrit auprès d'une MDA ou bénéficiant d'une procédure d'accompagnement

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES ET DES PROJETS

Les jeunes

- Être âgé-es de 16 à 29 ans ;
- Justifier obligatoirement d'un titre d'identité à jour au moment du départ et d'une attestation de responsabilité civile à jour au moment du départ ;
- Justifier des ressources correspondant aux critères de quotient familial inférieur ou égal à 900€ ou RFR correspondant (voir tableau p.5).

Les jeunes peuvent être accompagnés :

- Un-e seul-e accompagnant par bénéficiaire ;
- Accompagnant-e âgé-e de 3 à 29 ans ;
- Répondant aux mêmes critères administratifs et de ressources ;

Ces critères sont cumulatifs. Pour tout départ nécessitant une aide mais ne rentrant pas dans les critères, les porteurs-euses de projet peuvent contacter Vacances Ouvertes pour les possibilités de dérogation.

Les projets

- Séjour de 4 nuits minimum et 14 jours maximum ayant lieu sur l'année civile,
- Départ en autonomie sans accompagnement professionnel, ni familial,
- Séjour individuel ou collectif dans la limite de 6 personnes maximum, non bénéficiaires compris
- Départ uniquement en France et au sein de l'Union Européenne,
- Part de l'ANCV < 80% du coût total du séjour (la participation du jeune doit être au minimum de 20%), et sollicitation d'un co-financement d'un ou plusieurs organisme-s tiers,
- Coût du séjour strictement inférieur à 95€ par jour et par personne,

Attention : la bourse Parcours Vacances n'est pas cumulable avec les autres aides de la politique sociale de l'ANCV. Chaque bénéficiaire peut se voir attribuer une bourse de 180€. Cette aide ne peut être allouée qu'une fois par an et par personne.



CONSTRUIRE SON PROJET VACANCES ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

LES DOCUMENTS

Documents à envoyer à Vacances Ouvertes

- Le règlement de l'adhésion
- Bulletin d'adhésion signé (voir p.7)

Documents à déposer sur votre extranet*

- La convention de partenariat générée sur l'extranet après inscription
- La liste des bénéficiaires signée, téléchargée sur APVWEB, début d'année suivante

* Pour les nouvelles structures, un mail sera transmis à l'issue de l'inscription indiquant les codes d'accès à l'espace extranet.

Documents à conserver pendant 3 ans par la structure

- Justificatif des ressources des bénéficiaires (CAF, MSA, revenu fiscal de référence)
- Justificatif du séjour (ex : facture de l'hébergement)
- Sollicitation de co-financements

LES EFFETS BÉNÉFIQUES DE PARCOURS VACANCES

Une étude menée par le pôle Études de Vacances Ouvertes auprès de 67 jeunes et publiée en 2018 a permis de souligner que Parcours Vacances était, pour la moitié des jeunes partis, l'unique moyen de partir en vacances et le déclencheur de la préparation d'un séjour.

L'aide méthodologique, apportée par les structures, est jugée indispensable pour 75% d'entre eux. Enfin, Parcours Vacances permet de générer une meilleure estime de soi, une forte diminution du sentiment d'échec et des impacts positifs sur la recherche d'emploi et le quotidien.

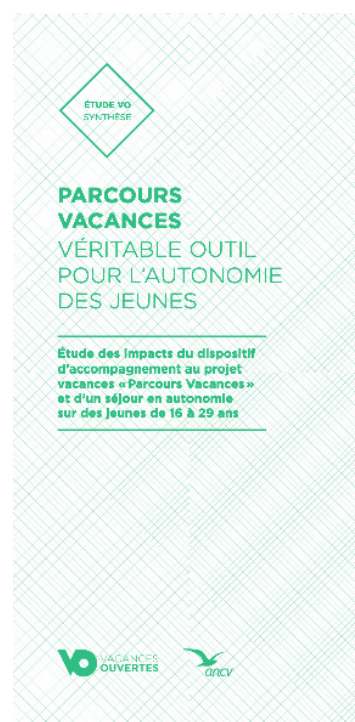
Témoignages de jeunes partis avec PV :

« Depuis que je suis arrivée en France, c'était mon projet de visiter Paris. »

« L'envie de découvrir une nouvelle ville, cela me permet de réaliser un de mes rêves : voyager à la rencontre de nouveaux horizons. »

« Cela fait longtemps que je ne suis pas parti en vacances, et j'avais envie de changer d'environnement. »

Cliquer ici pour retrouver la synthèse de l'étude





CONSTRUIRE SON PROJET VACANCES ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence Tout public Équivalence QF < 900€
1	19440€
1,5	24300€
2	29160€
2,5	34020€
3	38880€
3,5	43740€
4	48600€
4,5	53460€
5	58320€
1/2 part supplémentaire	4860€

- Les aides financières sont attribuées directement aux bénéficiaires, sur les postes de dépenses liés aux séjours (et non au frais de personnel ou de fonctionnement).
- Chaque futur vacancier ne peut cumuler les aides financières sous forme de Chèques-Vacances provenant de différentes associations soutenues par l'ANCV (têtes de réseau ANCV).
- Il n'est pas possible d'affecter des Aides aux Projets Vacances à des départs utilisant un hébergement Bourse Solidarité Vacances (BSV), le dispositif 18/25 ou tout autre dispositif déployé par l'ANCV.
- Toutefois, les personnes recevant des Chèques-Vacances émanant de leur employeur, Comité d'Entre-prise peuvent apporter leur participation sous cette forme.

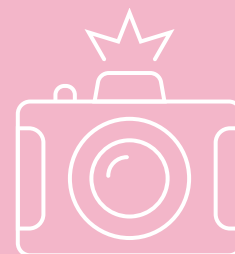
Le Revenu Fiscal de Références est mentionné sur la dernière ligne (après les abattements) de l'avis fiscal d'imposition 2019. Ce RFR est à mettre en lien avec le nombre de parts fiscales, et doit être inférieur aux sommes précisées dans le tableau ci-dessus pour pouvoir bénéficier des aides aux projets vacances de l'ANCV.

CONCOURS PHOTO

Thème du concours 2020 : **DÉCONNEXION TOTALE**

Chaque année, Vacances Ouvertes propose aux familles, adultes et jeunes partis grâce aux appels à projets, de partager leurs souvenirs de vacances en participant à un concours photo.

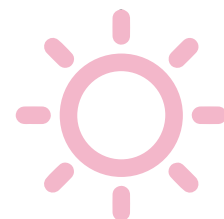
Jusqu'à 700€ de chèques-vacances à gagner !





20
20

VACANCES OUVERTES, C'EST



+ de 17 000 personnes
qui partent chaque année dans le
cadre des dispositifs VO



1 Organisme de formation pour
mieux appréhender et approfondir
le projet vacances



Sac Ados, un dispositif conçu pour
l'autonomie des 16-25 ans



+ de 500 structures dans toute la
France pour accompagner les projets
vacances



1 Pôle Études pour évaluer les effets
des projets vacances et aider à la
décision



1 Communauté de pratiques pour
fédérer autour du projet vacances

LES CHIFFRES CLÉS 2018 DE PARCOURS VACANCES

- **2253 jeunes partis** grâce à Parcours Vacances et **873 jeunes** non bénéficiaires qui ont intégré le dispositif
- La part des jeunes sans emploi représente **43% des partants**
- **131 structures** ont été soutenues
- **383440€ de Chèques-Vacances** ont été attribués



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Christelle SEGUIN, responsable des appels à projets
06.40.09.94.95 - cseguin@vacances-ouvertes.asso.fr

Kany NIAGATE, assistante administrative cheffe de projets
01.49.72.50.36 - kniagate@vacances-ouvertes.asso.fr

Farida AMGHARI, assistante administrative
01.49.72.50.30 - famghari@vacances-ouvertes.asso.fr



20
20

ANNEXE 1

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Je soussigné-e,

Nom du-de la représentant-e :

Agissant en qualité de :

Fonction :

Dans la structure :

Nom de la structure :

Adresse postale complète :

Adresse de facturation (si différente) :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Principe de versement : une cotisation par personne morale / une adhésion par année civile

M'engage à verser la somme de :

Adhérent individuel	☐ 32 €
Association	☐ 97 €
Organisme public, collectivité territoriale, Caf, MSA, CCAS, CIAS ou toute structure qui en découle	☐ 167 €
Membre bienfaiteur·trice	☐ 307 € ou plus de

Date et Signature du-de la responsable
et Cachet de la structure

Cette page est à **imprimer et à renvoyer**
à Vacances Ouvertes accompagnée du
chèque d'adhésion ou d'une demande de
mémoire : Association Vacances Ouvertes
14 rue de la Beaune 93100 Montreuil





ANNEXE 3

INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



Droit d'information des personnes concernées

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à Vacances Ouvertes de suivre le processus de construction des projets de séjours par les Porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV,
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus

- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV,

- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV,

- A l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution programme APV.

Le..... en deux exemplaires

(1 pour le bénéficiaire et 1 pour Vacances ouvertes ou le Porteur de projet)

Nom et signature du Bénéficiaire

RGPD : UN ENGAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement de l'Union européenne est entré en application le 25 mai 2018. Dans le cadre des appels à projet, les bénéficiaires sont amenés à transmettre des données personnelles, tel que le quotient familial par exemple. Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Ainsi, pour garantir la bonne utilisation et protection des données et respecter le cadre de la réglementation européenne, l'ANCV et Vacances Ouvertes s'attachent à ce que chaque bénéficiaire puisse avoir connaissance de ces engagements formalisés. Les porteurs de projet sont ainsi invités à prendre connaissance de l'annexe 2, intitulée « Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel » et à la faire signer par chaque bénéficiaire du projet vacances.



20
20

ILS SOUTIENNENT LES APPELS À PROJETS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères
des Solidarités
et de la Santé,
de l'Éducation
nationale et
de la Jeunesse



Caisse nationale des
allocations familiales



Agence nationale
pour les
Chèques-Vacances



Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine



Conseil régional des
Hauts-de-France



VACANCES
OUVERTES

ASSOCIATION VACANCES OUVERTES
14, rue de la Beaune - Bât. C - 5e étage
93100 MONTREUIL
Tél : 01 49 72 50 30 - Fax : 01 49 72 79 23
bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr
www.vacances-ouvertes.asso.fr